

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 13 JUILLET 2012</p>
--

1- Information et Consultation sur la mise en location gérance des différentes cafétérias :

- Le Président nous demande, à titre exceptionnel, au vu des vacances et de la non présence de certains membres, de faire aujourd'hui les deux points : INFORMATION/CONSULTATION et d'éviter de re-convoquer le CCE en plein été.
- Intervention de FO et UNSA indiquant que pour eux il n'y avait pas de problème et validant la demande du Président (DRH) !! merci les béni Oui Oui.... !
- La CGT a désapprouvé la demande et a réaffirmé d'avoir une 2^{ème} réunion pour la consultation pour préparer leur AVIS.
- *La CFDT a désapprouvé la demande du Président et de la DRH, appuyant avec force que c'était une demande ancienne et récurrente d'avoir 2 réunions distinctes et de se laisser le temps nécessaire entre la réunion des différents CSE concernés (et notamment pour nous où nous avons une cafétéria et des Elus concernés sur OYONNAX !!!) pour nous organiser.*

Nous sommes toujours sur une restructuration très importante de l'entreprise et nous devons avoir un minimum de temps pour contacter et organiser nos équipes.

- *D'autre part il n'est pas de notre ressort de mettre et d'annoncer ce projet en plein période de vacances, c'est le choix de l'Entreprise et de la DRH, a vous d'assumer. Ce nouveau projet n'est pas sorti du chapeau sur la décision ; il a bien été mûri et décidé sur un Plan Stratégique et non pas au fond d'un tiroir !!*
- L'UNSA, par sa représentante, a voulu mettre la décision au vote !!!! Coup de Trafalgar !!! qui arrange bien la Direction.
- La Responsable juridique, nous a indiqué qu'il n'y avait pas obligation d'avoir une 2^{ème} réunion comme pour un PSE.
- *La CFDT à mis en garde, a rappelé qu'effectivement il n'y avait pas obligation d'avoir une 2^{ème} réunion sur un délai de 15 jours comme pour un PSE, mais la Responsable juridique a son interprétation et seul le juge peu apprécier le fond sur le formalisme juridique au vu d'un projet global concernant près de 80 salariés !!*

- *Après tergiversation, le Président (DRH) a accepté de programmer une 2^{ème} réunion pour consultation.*

➤ a) MOUANS SARTHOUX

17 salariés dont 4 en CDD, CSE informé le 16 juillet 2012.
Pas de directeur depuis 10 mois d'après nos collègues UNSA.

➤ b) SALON DE PROVENCE

20 salariés dont 3 CDD, CSE informé le 17 juillet 2012.

- *La CFDT a alerté nos Collègues de la CGC et mis en garde pour certains directeurs (trices) qui prendraient des établissements de cette configuration en LGF !!!
Cet établissement est complètement vétuste, voire dangereux.
Constat fait par le représentant CFDT à plusieurs reprises, des arrières Hors Normes, surtout avec des nouvelles normes européennes plus strictes, et sachant que cet établissement à un historique assez important avec un accident très grave et une condamnation pour Casino restauration en faute inexcusable en Cour d'Appel de la Sécurité Sociale et une rente à vie pour la victime .*

➤ c) CAEN COTE DE NACRE

17 salariés dont 2 en CDD, CSE informé le 18 juillet 2012.

➤ d) FIRMINY

22 salariés dont 4 CDD salariés, CSE informé le 19 juillet 2012.

➤ e) OYONNAX (CAF CFDT)

11 salariés dont 2 en CDD, CSE informé le 20 juillet 2012.

- *La CFDT a demandé, comme nous l'avons fait auparavant pour d'autres sites (réglementation transfert d'entreprise) : Douai/Le Puy Vals/Pau Lons/ Roanne ... que la DRH informe la DIRRECTE Inspection du Travail sur la mise en LGF de cet établissement. Nous avons prévenu nos déléguées.*
- La Responsable juridique (nouvelle) nous indique qu'il n'y a pas d'obligation !!!
Recadrage du DRH.

La DRH nous informe que la 2^{ème} réunion aura lieu le Vendredi 27 juillet 2012.

Notre déclaration initiale sur l'AVIS sera présentée lors de ce CCE extraordinaire.

2-Point sur les mises en Location gérance des cafétérias de Canet en Roussillon/ Dôle/ Dijon Quetigny :

Le Canet : mise en LGF le 1^{er} juillet 2012 ; Gérant Mr Cavailès Eric.

Dôle : Mise en LGF le 1^{er} juillet 2012 ; Gérant Mr Encelleur Marc.

Dijon Quetigny : Mise en LGF le 1^{er} juillet 2012 ; Gérant Mme Maire Geneviève.

3-Point sur les fermetures des Cafétérias de MEYSIEU/LA VILLE DU BOIS/CHÂTEAUROUX :

MEYSIEU :

EFFECTIF de 7 salariés : 3 reclassements en interne et 4 licenciements économiques.

La Ville du Bois :

EFFECTIF de 12 salariés : 7 en reclassements internes et 5 licenciements économiques.

CHATEAUROUX :

Cellule de reclassement active : Suivi en septembre.

4-Point sur la Cafétéria exploitée en location gérance franchise de FLEURS EN ESCREBIEUX, reprise en gestion intégrée le 21 juin 2012 :

Information de la DRH, liquidation judiciaire de la gérante qui l'exploitait depuis 2003.

EFFECTIF : 13 salariés dont 3 CDD.

Reprise en intégré depuis le 1^{er} juin 2012.

- *Nous sommes une fois de plus pris au dépourvu n'ayant pas été informé sur la liquidation judiciaire et la reprise en intégré, temporairement !!!!*

La direction ne cache pas que cet établissement n'est plus viable économiquement et que sa fermeture est d'actualité

Encore un échec et des salariés qui vont après être sortis du Groupe Casino, se retrouver sur le carreau vraisemblablement pour la fin d'année.

Fin du CCE

Serge Nardelli